

Appel à projets

Médiations et démocratie culturelle

Encourager l'initiative citoyenne dans des projets culturels et artistiques en milieu rural, en développant de nouvelles alliances territoriales.

Le présent appel cherche à soutenir des **projets artistiques et culturels portés par un « écosystème » d'acteurs** (associations d'habitants, artistes, professionnels de la culture, travailleurs sociaux, éducateurs, élus, représentants de la vie économique locale...) qui s'appuient sur **une vision d'ensemble d'un territoire**, l'enjeu étant d'y lancer des **dynamiques locales citoyennes**, porteuses de sens et de potentiel de transformation en **milieu rural**.

Date limite de dépôt des notes d'intention : 27 février 2026 à 18h

En amont du dépôt de dossier, un webinaire d'information et d'échanges avec l'équipe Art Citoyen de la Fondation Daniel et Nina Carasso vous sera proposé le mercredi 21 janvier de 12h à 13h. Inscrivez-vous en cliquant sur ce [lien](#).

ENJEUX

Avec cet appel à projets, la Fondation Daniel et Nina Carasso souhaite **contribuer à l'émergence et au développement de projets artistiques** qui correspondent à la vision de la **démocratie culturelle** en créant les conditions d'**une réelle participation citoyenne dès leur genèse** et tout au long de leur réalisation.

En tant que systèmes dynamiques, toutes les cultures reposent sur une participation active des personnes, aussi bien individuellement que collectivement.

Pourtant, pendant plusieurs décennies **les politiques culturelles ont été fondées sur le principe de démocratisation** qui vise l'accessibilité de l'offre culturelle au plus grand nombre mais qui induit un rôle plutôt passif du citoyen, principalement celui de spectateur. Aujourd'hui, le bilan mitigé de ces politiques invite **à re-questionner la relation du monde de la culture avec les publics en tant que citoyens**.

La notion de démocratie culturelle répond à cette nécessité de repenser le rôle des citoyens dans l'appropriation mais aussi dans la transformation de leur culture, qu'elle soit patrimoniale ou contemporaine. Elle reconnaît la coexistence et l'égale dignité d'une pluralité de cultures, l'intérêt de les faire se rencontrer, de même que la diversité possible des lieux de culture. Elle considère chaque personne comme porteuse d'une identité culturelle et, à ce titre, comme un véritable acteur culturel.

Nous envisageons ces projets artistiques et culturels comme le fruit d'**alliances** et de **synergies**, comme des leviers pour renforcer les échanges et les liens sociaux et pour **revitaliser la vie dans son ensemble dans des territoires fragilisés par des difficultés socio-économiques et par leur situation géographique** (problématique de mobilité, d'accessibilité, de maillage territorial dans des territoires spécifiques...) : **les territoires ruraux.**

En effet, 88% des communes françaises sont rurales et un tiers des Français vit en zone rurale : 15% dans les bourgs ruraux et 18% dans des zones à habitat dispersé ou très dispersé. **Pour ces 22 millions de Français, l'offre culturelle est souvent moins dense que pour le reste de la population**^[1].

La Fondation Daniel et Nina Carasso est investie de longue date dans le soutien à des projets artistiques ancrés en milieu rural ; mais elle entend, avec cette nouvelle édition de l'appel, approfondir son engagement en faveur de ces territoires, aux contextes très divers et recelant de multiples initiatives locales, trop souvent invisibilisées.

Bien sûr les espaces ruraux sont à appréhender comme des espaces hybrides, qui s'inscrivent dans une interrelation continue avec les espaces métropolisés. Cet appel à projet n'exclut donc pas le fait que certains partenaires des projets qui seront soumis puissent être implantés en milieu urbain ; **mais les principaux initiateurs et porteurs de projet devront être établis dans le territoire concerné** et, bien entendu, le déploiement du projet proprement dit devra s'ancrer dans, et bénéficier aux territoires ruraux ciblés.

Il est important de préciser que, dans ce contexte, **la notion de territoire est à appréhender dans ses multiples acceptations et perceptions** (espace social, zone topographique, dimension symbolique...) et ne pas se résumer à une simple lecture administrative du découpage territorial.

Pour accompagner l'émergence de ces initiatives, animer le dialogue et renforcer la coopération au sein des « écosystèmes » d'acteurs impliqués sur un territoire de projet, **le rôle de la médiation, entendue comme un ensemble de pratiques professionnelles dans de nombreux domaines (culture, éducation, action sociale, santé, entreprise...), s'avère central.**

[1] Source : communiqué de presse du ministère de la culture « Printemps de la ruralité » : Lancement d'une grande concertation nationale en ligne sur la vie culturelle en milieu rural, du 6 février 2024

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation souhaite que cette fonction soit partagée. Aux côtés des éventuels médiateurs professionnels, animateurs et éducateurs impliqués dans les projets, il faut associer à cette mission de mobilisation et de transmission de sens, d'autres partenaires locaux (habitants, membres d'associations, élus...) pour **permettre à chaque personne de participer**. Selon les termes de la philosophe **Joëlle Zask**, cela signifie non seulement prendre part mais aussi apporter et recevoir sa part en agissant à son échelle[2].

Avec cet appel à projets, la Fondation entend permettre aux porteurs de projets de se lancer dans des initiatives inédites, singulières, innovantes, en leur offrant un espace d'expérimentation inscrit dans un **temps long** pour tester de nouvelles formes de participation et de création.

Cette quatrième édition de l'appel à projets « Médiations et Démocratie Culturelle », est ouverte à l'ensemble du territoire **national, mais en maintenant une attention toute particulière à la ruralité**.

Face à la complexité des défis à relever, les projets artistiques et culturels issus de la coopération entre des acteurs de différents horizons – artistique et culturel, social, économique, environnemental – et la société civile sont perçus par la Fondation à la fois comme riches de sens et comme des outils de vitalisation efficaces.

Si d'une manière générale, les impacts sont difficilement mesurables à court terme, il reste important de créer un cadre d'évaluation adapté permettant de documenter et de mettre en valeur la pertinence, l'évolution et les retombées de tous les projets qui seront retenus.

Une enveloppe de **700.000 €** est allouée à cet appel à projets, destinée à soutenir **entre 6 et 8 projets**, en veillant à une répartition équilibrée des projets sur le territoire français.

Au regard de la répartition géographique des lauréats des éditions précédentes de nos appels à projets, pour cette édition, une attention particulière sera portée aux territoires suivants :

- Région Bourgogne Franche Comté
- Région Grand Est
- Région Nouvelle Aquitaine
- Le territoire correspondant à l'ancienne région Midi-Pyrénées

[2] ZASK, Joëlle, « De la démocratisation à la démocratie culturelle », in Nectart, n° 3, 2016/2, Editions de l'attribut, pp. 40-47.

Il est précisé qu'**il sera possible de financer l'accompagnement de certaines initiatives qui correspondent aux enjeux de l'appel, mais qui sont insuffisamment structurées, pour une période de « maturation » de 6 mois (une aide de 10 000 € sera attribuée à ces projets pour financer cette période de travail).**

Au terme de cette phase de maturation, **ces projets seront réexaminés par un jury pour une éventuelle poursuite du partenariat en vue de la mise en place effective de leurs actions et le déblocage du financement initialement demandé.**

A QUI S'ADRESSE CET APPEL A PROJETS ?

La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation durable et Art citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, elle doit chaque année refuser de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Le porteur de projet est donc invité à bien mesurer l'adéquation de son projet aux objectifs et critères de la Fondation présentés en annexe de ce document. En effet, **cet appel à projets, qui suscite un fort intérêt (plus de 200 candidatures en 2024), repose sur un haut niveau d'exigence en matière de qualité, de pertinence et d'impact des projets soutenus.**

Les candidats doivent être regroupés au sein d'un **collectif formel ou informel** qui portera un **projet artistique commun ayant vocation à rayonner sur le territoire d'ancrage, en milieu rural**. Ces collectifs, à l'image d'un « écosystème d'acteurs », peuvent rassembler une diversité de partenaires, structures et individus : **des artistes – nécessairement** –, des structures culturelles, des réseaux d'habitants, des centres sociaux, des organisations humanitaires, des communes, des entreprises, etc. Le groupement de l'ensemble des partenaires n'est pas figé en amont : l'ampleur et la nature du projet pourront guider progressivement sa composition.

Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts tels que :

- Associations,
- Institutions artistiques et culturelles,
- Établissements sociaux-culturels,
- Collectivités territoriales,
- Fondations,
- Établissements sociaux-médicaux, ...

L'appel à projets privilégie les terrains où **les dynamiques de coopération enclenchées semblent pouvoir perdurer au-delà de la temporalité du projet soutenu.**

Tous les champs disciplinaires sont concernés (arts plastiques, musique, danse, théâtre, littérature, cinéma, photographie, architecture, design, culture scientifique...).

Les projets candidats peuvent être déposés comme étant :

- **en phase de « maturation »** : pour des projets encore en phase de préfiguration, qui méritent encore de se structurer, dont le collectif partenarial reste encore à consolider, dont les contours doivent encore être précisés et nécessitent **une période d'accompagnement de 6 mois**. Les porteurs de projets qui candidatent dans cette catégorie doivent être conscients du fait qu'ils s'engagent moralement à s'investir dans la dynamique d'accompagnement qui leur sera proposée, un processus relativement engageant. Après cette phase de « maturation » les projets sont à nouveau présentés en jury, et confirmés s'ils sont jugés suffisamment aboutis pour être déployés / initiés.
- **ou directement en phase de « déploiement »** : pour des projets prêts à être développés.

CRITERES DE SELECTION

Les projets seront examinés au regard des critères suivants :

- Développer un projet artistique et culturel situé en France d'une **durée de 24 à 36 mois maximum, les projets s'inscrivant dans un temps long** ayant vocation à être privilégiés.
- **Créer une communauté de projet croisant les expertises de citoyens** (associations d'habitants, militants), de professionnels (artistes, professionnels de la culture, travailleurs sociaux, éducateurs), d'élus locaux, de représentants de la vie économique locale, etc. ;
- Le pilote du projet doit être une **structure implantée dans le territoire rural concerné et en capacité de gérer un projet de longue durée** ;
- Mettre en corrélation le projet artistique et culturel avec une ou des **problématiques propres au territoire concerné** ;
- Le projet devra faire preuve d'**exigence artistique** : l'équipe artistique réunie autour du projet devra pouvoir attester d'une expérience et de qualifications suffisantes pour garantir sa bonne réalisation ; la participation d'artistes est notamment un prérequis ;
- Mettre en place une **gouvernance partagée** à toutes les étapes du projet ;
- **Activer plusieurs relais** (relais de proximité notamment) et **plusieurs formes de médiation** ; favoriser les échanges de pratiques ;
- Accepter de **participer à la démarche d'évaluation** engagée par la Fondation.

L'appel à projets n'est pas destiné à soutenir :

- Les créations ex nihilo, **sans lien solide avec un territoire** et ses habitants, d'un spectacle, d'une œuvre ;
- Les démarches de médiation qui **visent uniquement l'accès à l'offre culturelle** ;
- Les projets qui **se résument à l'organisation d'un événement** ;
- Les projets qui **ne sont pas co-portées par au moins deux structures partenaires**, relevant de **deux catégories de structures distinctes** (structure culturelle et structure sociale, association et collectivité locale...) ;
- Les projets **relevant exclusivement de l'éducation artistique et culturelle** (EAC) ou se déroulant uniquement en lien avec un public scolaire ;
- Les projets qui se déploient **dans ou à proximité des grands centres urbains** ;
- Les projets dont **le pilote n'est pas ancré dans le territoire** rural concerné ou qui sont portés par de grandes institutions culturelles issus d'une métropole voisine ;
- Les demandes consistant en réalité simplement à **financer le fonctionnement d'un lieu culturel ou d'une compagnie artistique** ;
- Les demandes de subvention représentant **plus de 67% du budget global du projet** ;
- Les projets portés par des **SARL, SAS, SCIC, COOPERATIVES, EURL, ESUS** (ces structures ne sont pas éligibles à nos soutiens financiers).

MODALITES DE SELECTION ET CALENDRIER

Du 12 janvier 2026 au 27 février 2026	Ouverture de l'appel à projets et dépôt des projets. Selon l'état d'avancement, les porteurs de projet déposeront une note d'intention soit pour un projet en phase de « maturation », soit pour un projet en phase de « déploiement » (voir page 5)
Début mars 2026	Examen des notes d'intention
De début mars au 3 avril	Notification de présélection et soumission des dossiers complets
D'avril à juin 2026	Présélection des dossiers complets par un comité de personnes qualifiées. Puis instruction approfondie des dossiers shortlistés par l'équipe compétente
Début juillet 2026	Jury et sélection finale.
Septembre 2026	Séminaire d'accueil des porteurs de projets lauréats

Les résultats de cet appel à projets seront communiqués courant juillet 2026.

SEMINAIRES ET FORMATIONS

Tous les porteurs des projets qui seront sélectionnés par le Jury s'engagent à participer au séminaire d'accueil qui sera organisé **en septembre 2026**, ainsi qu'aux formations qui pourront leur être proposées, notamment en matière de gestion coopérative de projets.

Les porteurs de projets retenus pour la phase de « maturation » s'engagent à suivre le dispositif d'accompagnement qui se déployera sur 6 mois en vue de consolider leur projet. Cela implique de la part des porteurs de projets l'équivalent de 6 à 8 jours de travail répartis entre des moments de travail collectif en présentiel, des points d'étape en visioconférence avec la structure chargée de l'accompagnement et, bien entendu, du temps de préparation en amont de ces différentes séquences.

DEPOT DES DOSSIERS

Etape 1 : Vérifiez que votre projet répond bien aux critères de l'appel à projet

Etape 2 : Lisez attentivement la liste des critères généraux d'éligibilité figurants en annexe

Etape 3 : Créez ou activez votre compte sur le site de dépôt de dossier de la Fondation
<https://projets.fondationcarasso.org/fr/>

Etape 4 : Complétez votre dossier en ligne

Après une présélection destinée à retenir les projets qui répondent au mieux aux critères de cet appel à projet, les dossiers retenus font l'objet d'une instruction qui permet d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet ainsi que du montage du projet. La sélection des projets qui seront soutenus est effectuée par un jury d'experts extérieurs à la Fondation, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Conseil d'administration de la Fondation.

CONTACT

Adressez un mail à Contact_Programmes@fondationcarasso.org portant en objet « AAP Médiations et Démocratie Culturelle - titre de votre projet ».

ANNEXES

Il convient de souligner en préambule que la Fondation Daniel et Nina Carasso ne peut attribuer de financement que dans le cadre du mécénat, conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

1. Critères généraux obligatoires

Les critères suivants doivent impérativement être satisfaits par tout organisme et tout projet soumis à la Fondation Daniel et Nina Carasso :

Intérêt général et neutralité

Le projet est d'intérêt général, philanthropique ou scientifique, désintéressé, apolitique et non confessionnel.

Utilité et adéquation

Le projet répond à l'existence d'un besoin mal couvert, le cas échéant en s'appuyant sur une étude approfondie des besoins et des services existants. Le porteur de projet doit justifier de l'adéquation de la stratégie d'intervention vis-à-vis de la problématique posée.

Faisabilité

Le projet est réaliste. Il présente un bon rapport coût / efficacité. Il est cohérent avec les ressources humaines et techniques de l'organisme. Celui-ci doit justifier de ses compétences et/ou de ses qualifications dans le champ d'intervention du projet. Il prévoit, si besoin est, la montée en charge et les moyens d'y faire face.

Inscription dans l'environnement

Le projet est bien implanté dans son environnement et en relation avec les autres acteurs du territoire et/ou du secteur d'intervention du projet. Il prend en compte les stratégies des autres acteurs de son champ d'intervention et tend à valoriser ou à optimiser son positionnement.

Pérennité

Même court dans le temps, le projet vise un processus de changement positif ou d'impact pérenne. Le projet doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation.

Objectif du projet

Le projet répond soit aux objectifs du cadrage de l'appel proposé par la Fondation et auquel candidate le porteur de projet. La Fondation est très vigilante quant à la cohérence de ses deux axes – Alimentation Durable et Art Citoyen – et des programmes de chacun des axes. C'est pourquoi, nous devons refuser chaque année de nombreux projets qui ne correspondent pas aux objectifs recherchés. Nous invitons donc le porteur de projet à bien se renseigner sur ces derniers.

Pluralité des financeurs

Le projet doit s'appuyer sur un modèle de financement diversifié. L'organisme porte un effort particulier à mobiliser plusieurs sources de soutien – publiques, privées ou issues de partenariats locaux – afin de garantir la solidité économique du projet et d'éviter toute dépendance à un financeur unique. Cette pluralité contribue également à l'ancrage du

projet dans son environnement et à sa capacité à perdurer au-delà du soutien de la Fondation.

2. Critères généraux additionnels

Les critères suivants ne sont pas obligatoires mais sont encouragés pour tout organisme et tout projet soumis à la Fondation Daniel et Nina Carasso. Certains de ces critères peuvent néanmoins être rendus obligatoires dans les appels à projets.

Expérimentation

Le projet est structuré de façon à identifier des porteurs d'innovation ou à proposer de l'innovation dans son champ d'activité et dans un territoire. L'effet levier recherché par le projet vise à ouvrir de nouvelles pistes de solution à la problématique abordée. Il permet d'évaluer l'impact des innovations grâce à une méthodologie pertinente. Il est structuré de façon à ce qu'il puisse être adapté ou reproduit dans des circonstances similaires, par d'autres personnes et en d'autres lieux. Il permet également de capitaliser cette expérience en vue d'une diffusion de ses enseignements.

Diffusion d'innovation(s) ou changement d'échelle

L'organisation se propose de dupliquer ou d'adapter dans un autre contexte présentant des problématiques et conditions similaires une innovation peu valorisée et à fort potentiel. A partir de la réussite d'une expérimentation, l'organisation souhaite changer d'échelle par développement interne ou externe, voire faire évoluer son modèle économique.

Rôle des bénéficiaires du projet

Les différents usagers, dont les souhaits sont bien pris en compte, sont acteurs du projet. Le projet sait faire reconnaître ses bénéficiaires (des personnes ou des structures) comme des acteurs capables de jouer un rôle concret et utile pour la collectivité.

Diversité des acteurs et des compétences

Le projet est structuré de façon à agréger des savoirs de différentes disciplines et à rassembler des acteurs d'horizons différents afin de favoriser l'émergence de savoirs et pratiques nouvelles, et de permettre l'échange et l'appropriation des connaissances et savoir-faire par l'ensemble des acteurs concernés.

Égalité hommes / femmes

L'organisation prend en compte la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans ses instances de gouvernance et de direction.

Valorisation des projets soutenus

Les livrables des projets soutenus doivent être libres de droits. Le projet soutenu comporte des actions de diffusion des résultats afin de les partager auprès de la communauté d'acteurs intéressée.

Évaluation d'impact

Le projet soutenu comprend une évaluation d'impact (atteinte de l'objectif du projet, impact sur les bénéficiaires, efficience et modèle économique).